

Commission Guide Hachette des Vins 2025
Appellations du Bergeracois et du Duraquois
IGP Périgord

Lieu de dépôt des échantillons

FVBD

Pôle Viticole

ZA de Valade sud, Bergerac

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 – tél : 05 53 24 71 77

Dates impératives de dépôt :

Du lundi 5 au mercredi 7 février 2024

*(La réception des échantillons sera également possible à la Maison des Vignerons de Duras
uniquement lundi 5 février et mercredi 7 février 2024)*

Bergerac sec, Montravel sec, Côtes de Duras sec : **2022 (si élevage fût et non présenté l'an dernier, ou 2023 s'il est en bouteille)**

Bergerac rosé, Côtes de Duras rosé: **2023**

Montravel rouge, Pécharmant et Côtes-de-Bergerac rouge : **2022 ou 2021**

Bergerac rouge, Côtes-de-duras rouge **2022 (ou 2021 si élevé en fût et non présenté l'an dernier), 2023 s'il est en bouteille**

Monbazillac, Saussignac et Haut Montravel : **2022 ou 2021**

Rosette, Côtes-de-Bergerac blanc, Côtes-de-Montravel, Côtes de Duras : **2023 s'il est en bouteille ou 2022 si non présenté l'an dernier**

IGP Périgord, blanc, rosé et rouge : **2023 (ou 2022 si non présenté l'an dernier)**

⇒ **Ne pas présenter de vins déjà décrits dans le Guide Hachette**

Règles pour le dépôt

- Chaque exploitation ne peut présenter que 3 cuvées
- Déposer 2 échantillons par vin, étiquetés (capsules non obligatoires)
- Joindre pour chaque vin une fiche de présentation intégralement remplie, accompagnée de son étiquette et sa contre-étiquette agrafées
- Bien noter sur l'emballage : Guide Hachette des Vins + le nom de l'appellation

Fiche de présentation du vin

Attention ! Utiliser uniquement les **nouveaux modèles** de fiches de présentation

- Merci de remplir intégralement la fiche de présentation en précisant l'histoire de la propriété, son actualité, votre histoire (comment êtes-vous arrivé sur ce domaine)
- La mention de la fourchette de prix (à entourer) est obligatoire et doit être respectée à la parution du Guide